



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



L'article 107 de la loi NOTRe est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

→ **Ses objectifs :**

- Informer sur la situation financière de la collectivité
- Discuter des orientations budgétaires.

→ **Délibération :**

Elle est obligatoire et elle permet de prendre acte de la tenue du DOB. Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

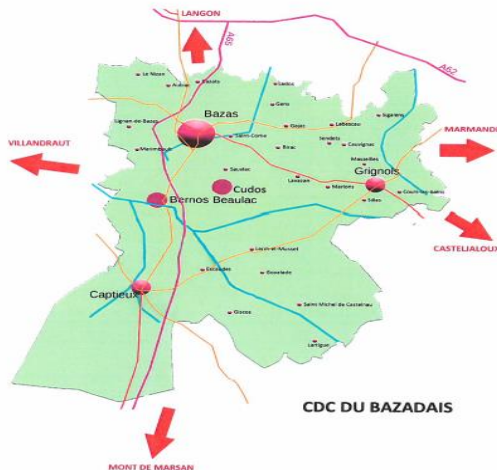
PRESENTATION DE L'EPCI

I- LE TERRITOIRE

Située au Sud-Est du département de la Gironde, limitrophe avec les Landes et le Lot-et-Garonne, la Communauté de Communes du Bazadais est née de la fusion au 1^{er} janvier 2014 de l'ex CdC du Bazadais (13 communes) et de l'ex CdC Captieux-Grignols (17 communes). La Commune de Lados a rejoint la CdC du Bazadais au 1^{er} janvier 2015.

D'une superficie de 603,72 km², le territoire de la CdC s'étend sur 31 communes : Aubiac, Bazas comme ville-centre, Bernos-Beaulac, Birac, Captieux, Cauvignac, Cazats, Cours-les-Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Giscos, Goulade, Grignols, Gans, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Lerm-et-Musset, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Marions, Masseilles, Saint-Côme, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas et Saint-Michel-de-Castelnaud.

La CdC compte 16 299 habitants pour une densité de population d'environ 26 habitants par km² avec toutefois des disparités importantes suivant les communes, la densité de population variant de moins de 4 habitants au km² (Lartigue) à 127 (Bazas). Les communes de Bazas, Grignols, Captieux, Bernos-Beaulac et Cudos restent les plus peuplées. Elles regroupent plus de 60% de la population.



L'organisation territoriale morcelée subit l'influence des pôles d'activités extra-cantonaux forts (Bordeaux, Langon, Mont-de-Marsan, Casteljaloux, Marmande).

La zone économique et commerciale est principalement implantée sur la commune de Bazas.

Par ailleurs, la Communauté de communes bénéficie de l'attrait touristique de la cité médiévale de Bazas et de la qualité de ses espaces naturels (lac de la Prade de compétence communautaire, communes de l'ex canton de Captieux adhérentes au Parc Naturel des Landes de Gascogne). Ce territoire communautaire rural maintient son authenticité grâce à un milieu naturel vaste et préservé, un habitat diffus, maîtrisé et une qualité de vie reconnue.

II- LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET FINANCIERES DE L'EPCI – ANNEE 2021

	Pour l'EPCI	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Régime fiscal	Fiscalité professionnelle unique			
Nombre de communes membres	31			
Population INSEE	16 299			
Population DGF	16 875			
Nombre de foyers fiscaux (données 2019)	9 361			
Part des foyers non imposés (données 2019)	66%	58,8%	62,5%	59,2%
Revenu/hab. moyen de l'ensemble intercommunal (EPCI+ communes)	13 004,31 €			15 656,18 €
Coefficient d'intégration fiscale	0,476576			

Source : DGCL

III- LES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE

DEMOGRAPHIE

16 299
hab.

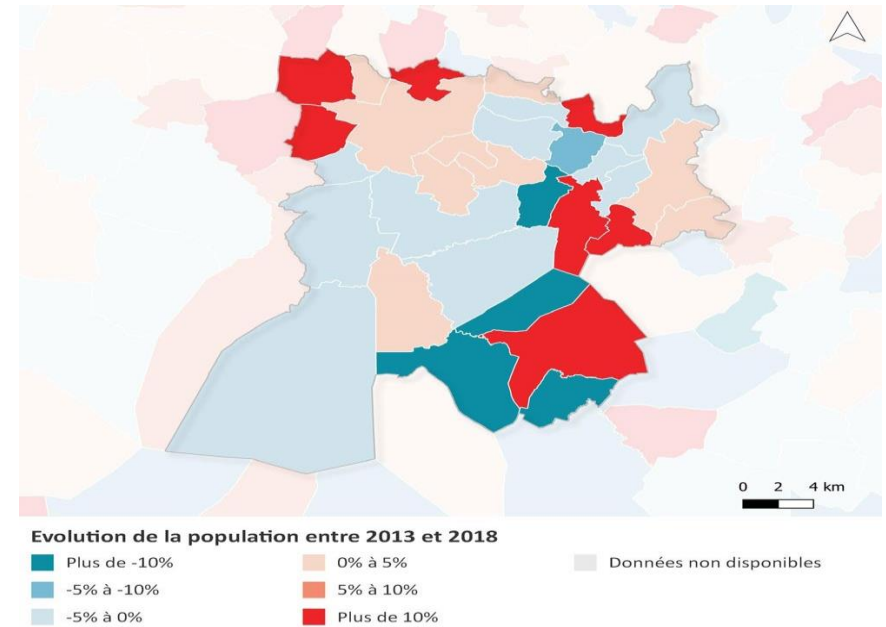
Le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2021
(source INSEE)

110

Le nombre de naissances en 2018 pour 234 décès

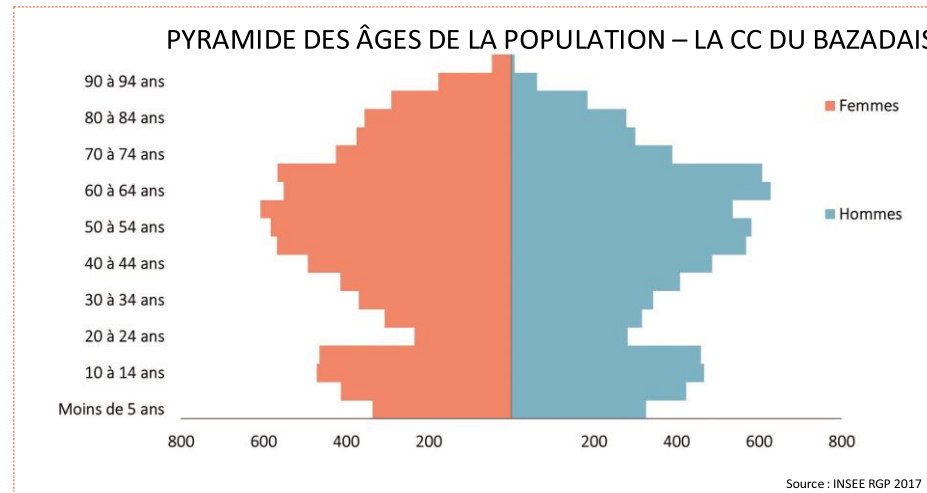
+1,7%

L'évolution annuelle moyenne de la population de
l'EPCI depuis 2012, soit 273 individus en plus chaque année



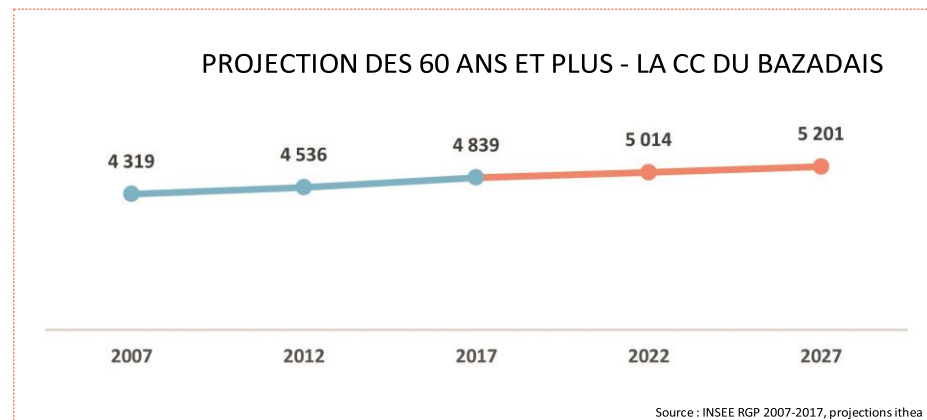
L'évolution démographique s'analyse à travers deux indicateurs : le solde naturel et le solde migratoire. Pour la CdC du Bazadais, entre 2012 et 2017, le solde naturel est en moyenne chaque année de -0,40% contre 0,80% pour le solde migratoire. Cela signifie que le territoire enregistre moins de naissances que de décès et que le nombre d'arrivées est supérieur au nombre de départs.

L'évolution de la population la plus élevée, entre 2012 et 2017, est enregistrée pour Cazats (+35%), la plus faible pour Giscos (-16%).



Il est possible de projeter la population pour le territoire en 2026, en particulier pour la tranche des 60 ans et plus. Si les tendances se poursuivent, la population des 60 ans et plus devrait être de 5 201 individus en 2026, contre 4 839 aujourd’hui.

Cette évolution attendue permet de se projeter sur les 10 ans à venir en envisageant notamment une adaptation des services à la population.



FAMILLES

2 249

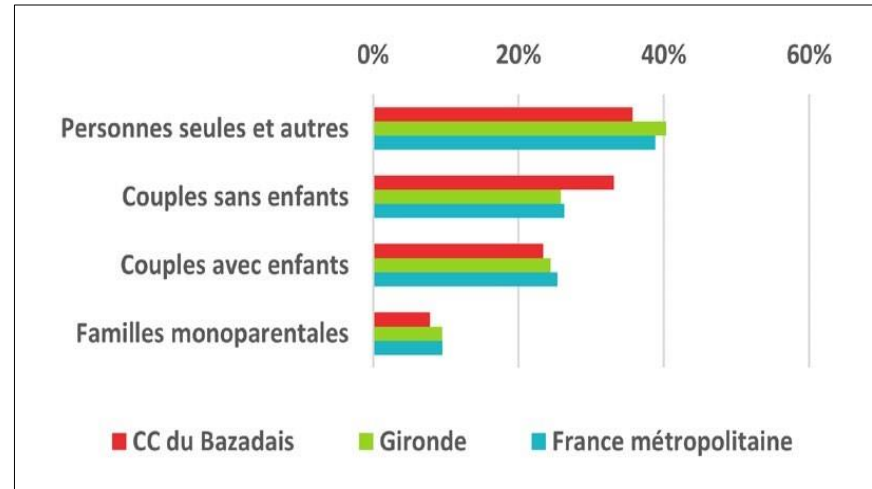
Le nombre de familles avec enfants, soit 31% des ménages contre 34 % pour la Gironde

21%

La part des moins de 20 ans, contre 21% pour Bazas

26%

La part des plus de 65 ans, contre 29 % pour Bazas



NIVEAU DE VIE

206

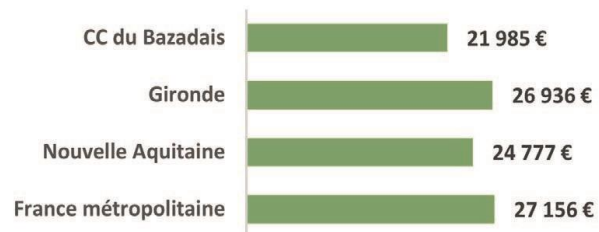
206 millions d'euros

Le revenu cumulé de la population pour la CdC du Bazadais, qui peut se lire comme une sorte de PIB de l'EPCI.

358

Le nombre de foyers au RSA en 2018, soit 17% des foyers allocataires CAF contre 14% pour la Nouvelle Aquitaine.

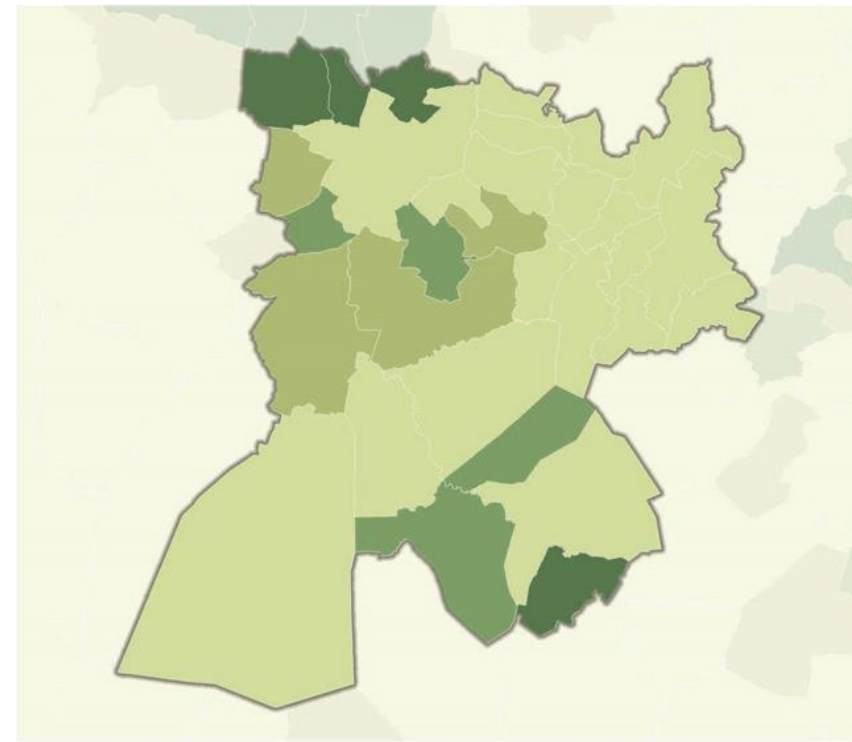
LE REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL



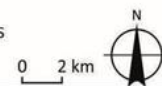
Source : DGFIP, 2018

Le revenu moyen déclaré en 2018 était de 21 985 € par foyer fiscal sur le territoire communautaire, contre 24 777 € pour la Nouvelle-Aquitaine ou 27 156 € pour la France métropolitaine.

LA PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS - CC DU BAZADAIS



Part des foyers fiscaux imposés en 2018



Source : DGFIP 2018

La part des foyers fiscaux la plus faible est enregistrée à Grignols (24%) et la plus élevée à Lartigue (45%)

SENIORS

2 079

Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans pour le territoire bazadais, soit 13,2% de la population contre 11,4% en Nouvelle-Aquitaine

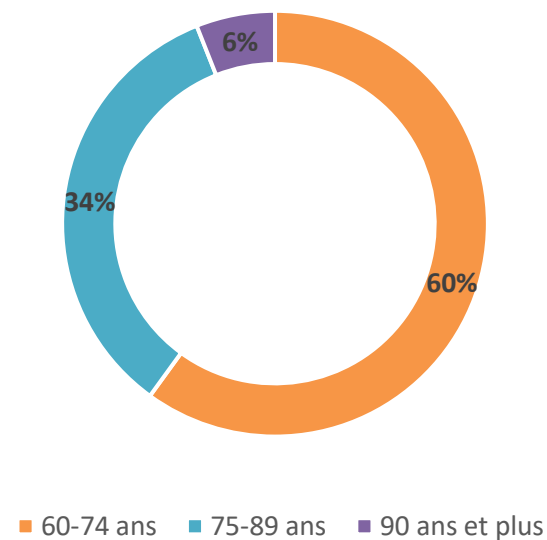
553

Le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules. Ce chiffre était de 411 en 2007.

1 086

Le nombre de séniors exonérés de la CSG (ayant une petite retraite), soit 22% des retraités du territoire (même pourcentage au niveau départemental).

Répartition des séniors par âge en 2017



IV- LES COMPETENCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'action sociale a été créé au 1^{er} juillet 2014 pour gérer les compétences service d'aide et d'accompagnement à domicile et structuration de l'accueil, de l'information en direction des personnes âgées et/ou handicapées.

Afin de renforcer sa politique gérontologique et rendre ses actions cohérentes, la communauté de communes a décidé de confier au Centre Intercommunal d'action sociale, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion des compétences « Résidence autonomie St-Jean de Bazas » et « Transport des personnes captives et à mobilité réduite ».

L'article L.1111-8 du CGCT autorise, de manière générale, une collectivité à déléguer l'exercice d'une compétence de son choix à une collectivité relevant d'une autre catégorie via des conventions de délégation. Mais la Communauté de communes ne peut subdéléguer la compétence transport au CIAS. Ainsi, la compétence transport a-t-elle été retransférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

**Structuration de
l'accueil, de
l'information en
direction des
personnes âgées
et/ou handicapées**

**Coordination des
acteurs locaux**

**Service d'aide et
d'accompagnement
à domicile (SAAD)**

**Résidence
autonomie
St-Jean à Bazas**

V- LES EFFECTIFS DU CIAS

1- Les effectifs prévisionnels (service d'aide à domicile et résidence autonomie)

	En nombre d'agents		En équivalent temps plein	
	2021	2022	2021	2022
Fonctionnaires	59	64	55	61.22
Agents contractuels	31	25	24.8	19.25
Total	90	89	79.80	80.47

La titularisation de 5 agents contractuels est prévue pour le service d'aide à domicile en 2022.

2- La masse salariale du CIAS (tous budgets confondus)

	2018	2019	2020	2021	2022 (BP)
Total charges de personnel	2 144 466 €	2 267 415 €	2 177 752 €	2 160 424	2 213 357 €

3- Les objectifs 2022

Les actions identifiées pour 2022 :

- **Carrière – Effectif :**

Poursuivre la mise à jour des fiches de postes et la cartographie des métiers.

■ **Organisation :**

Mise en place d'un nouveau protocole du temps de travail et du télétravail

■ **Prévention :**

- Poursuivre le plan d'action issu du diagnostic des risques psychosociaux
- Informer/sensibiliser les agents sur le port des EPI, l'action contre les troubles musculosquelettiques, la prévention des risques de chute, les gestes et postures adaptés à leurs postes en lien avec le service Communication

■ **Formation**

Former les agents aux gestes de premiers secours

Les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du CIAS

Les résultats du compte administratif du budget du CIAS sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	fonctionnement	480 695,39 €	485 101,48 €	4 406,09 €
	investissement	- €	- €	- €
REPORTS N-1	en fonctionnement (002)	4 306,29 €	- €	
	en investissement (001)	- €	- €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	fonctionnement	485 001,68 €	485 101,48 €	99,80 €
	investissement	- €	- €	- €
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE 31/12/2021
		485 001,68 €	485 101,48 €	99,80 €

Le budget du CIAS accuse un très léger excédent de 99,80 € qui devra être reporté en section de fonctionnement au titre du budget 2022.

→ En dépenses de fonctionnement :

On peut noter :

- la cotisation annuelle versée à l'Union départementale des CCAS de Gironde (UDCCAS 33) pour 615.00 € ;
- les actions de prévention séniors (ateliers théâtre, intervention d'une sophrologue) pour 2 412.00 € ;
- la prise en charge partielle du salaire des responsables du pôle gérontologie (ancien et nouveau) et de l'agent en charge des actions de prévention à destination des séniors pour 32 750 € ;
- la contribution annuelle du Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Gironde pour 14 343.75 € ;
- le versement aux budgets annexes de la subvention d'équilibre (343 304.18 € au bénéfice du budget du SAAD et 87 370.46 € au profit du budget de la Résidence autonomie).

→ En recettes de fonctionnement :

On constate le remboursement des dépenses réalisées dans le cadre des actions de prévention par l'UDCCAS 33 pour 17 435.00 €.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget, dont l'essentiel des dépenses consiste à abonder les recettes des budgets annexes de la RPA et du SAAD, une subvention d'équilibre issue du budget général a été versée pour **467 666.48 €** (contre 490 633.00 € en 2020).

Les résultats de l'exercice budgétaire 2021 de la Résidence autonomie

Les résultats du compte administratif de la Résidence autonomie Saint-Jean sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	fonctionnement	221 812,32 €	233 208,33 €	11 396,01 €
	investissement	4 232,20 €	2 034,00 €	- 2 198,20 €
REPORTS N-1	en fonctionnement (002)	- €	21 119,54 €	
	en investissement (001)	- €	8 447,16 €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	fonctionnement	221 812,32 €	254 327,87 €	32 515,55 €
	investissement	4 232,20 €	10 481,16 €	6 248,96 €
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE 31/12/2021
		226 044,52 €	264 809,03 €	38 764,51 €

La section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **11 396.01 €**, auxquels il convient d'ajouter **21 119.54 €** correspondant à l'excédent issu de l'exercice antérieur.

La section d'investissement présente également un excédent cumulé à hauteur de **6 248.96 €**.

→ En dépenses de fonctionnement :

On note principalement :

- les fluides pour 9 205.55 € ;
- les fournitures et petits équipements pour 5 288.41 € ;
- la livraison de repas pour 34 377.78 € ;
- les frais de télécommunication pour 2 184.13 € ;
- la masse salariale pour 155 672.43 (contre 160 027.12 € en 2020).

A ces dépenses réelles doivent être ajoutées les dotations aux amortissements pour 1 898.00 €

→ En recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées :

- des contributions des résidents pour 51 388.12 € ;
- d'une participation du Conseil départemental (cf. : forfait autonomie) pour 18 030.64 € ;
- de la participation annuelle de la société Clairsienne pour 73 499.15 €.

Afin de garantir l'équilibre du budget, une subvention issue du budget du CIAS a été versée à hauteur de **87 370,46 €** (contre 101 380.73 € en 2020).

→ En dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement, on peut simplement constater l'acquisition :

- d'un logiciel de facturation pour 3 300 € ;
- d'une centrale vapeur et d'un aspirateur pour 830 €.

→ En recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées du FCTVA (136.00 €) et de la dotation aux amortissements pour 1 898.00 €.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du service d'aide à domicile

Les résultats du compte administratif du SAAD sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	fonctionnement	2 266 272,02 €	2 293 650,98 €	27 378,96 €
	investissement	2 728,18 €	3 806,75 €	1 078,57 €

REPORTS N-1	en fonctionnement (002)	- €	95 755,40 €	
	en investissement (001)	- €	9 167,03 €	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULES	fonctionnement	2 266 272,02 €	2 389 406,38 €	123 134,36 €
	investissement	2 728,18 €	12 973,78 €	10 245,60 €

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE 31/12/2021
2 269 000,20 €	2 402 380,16 €	133 379,96 €

Le budget du SAAD dégage un excédent de fonctionnement à hauteur de **27 378,96 €** en section de fonctionnement, auquel il convient d'ajouter l'excédent issu de l'exercice antérieur pour **95 755.40 €**.

La section d'investissement est excédentaire à hauteur de **10 245.60 €** en prenant en considération le résultat 2021 et le report de l'exercice 2020.

→ En dépenses de fonctionnement :

On constate principalement :

- des fournitures et petits équipements pour 16 280.87 € (dont 9 698.26 € d'achats de gants, masques, sur-chaussures et solutions hydroalcooliques) ;
- la location des photocopieurs pour 4 245.58 € ;
- l'assurance (responsabilité civile et dommages auto) pour 11 439.23 € ;

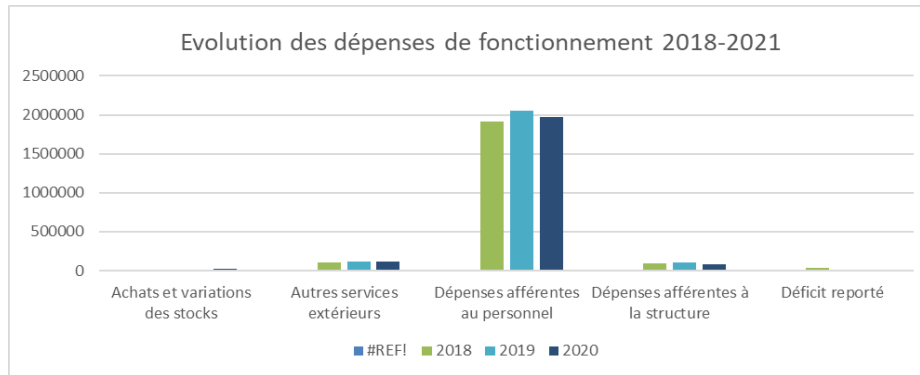
- les frais de déplacement pour 96 220.63 € (contre 86 698.63 € en 2021) ;
- les frais de télécommunication pour 12 947.29 € ;
- la mise à disposition partielle du service RH de la CDC pour 12 250.00 € ;
- la masse salariale pour 2 004 751,64 € (contre 1 966 548.34 € en 2020) ;
- la participation annuelle au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile de Gironde (RPDAD 33) pour 62 472,31 € (contre 58 255.42 € en 2020).

A ces dépenses réelles, il convient d'ajouter les charges d'amortissement des immobilisations et les provisions pour créances douteuses pour un montant de 3 806.75 €.

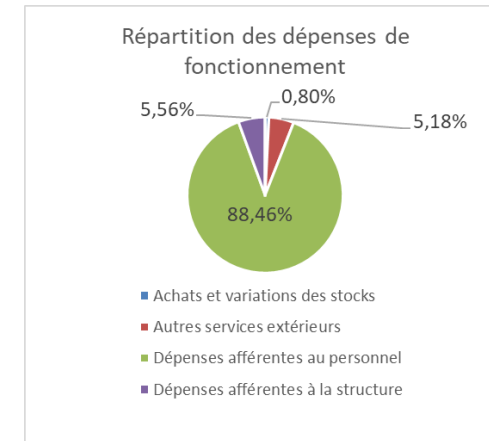
Evolution des dépenses de fonctionnement 2018-2021

DEPENSES	2018	2019	2020	2021	Δ 2020-2021
Achats et variations des stocks	11 089,42 €	14 560,55 €	19 973,05 €	18 105,85 €	-10,31%
Autres services extérieurs	105 116,27 €	121 473,60 €	111 830,14 €	117 470,72 €	4,80%
Dépenses afférentes au personnel	1 918 057,86 €	2 054 647,14 €	1 966 548,34 €	2 004 751,64 €	1,91%
Dépenses afférentes à la structure	91 642,00 €	99 219,28 €	86 820,28 €	125 943,81 €	31,06%
Déficit reporté	33 476,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
TOTAL	2 159 381,81 €	2 289 900,57 €	2 185 171,81 €	2 266 272,02 €	3,71%

On constate globalement une évolution des dépenses de fonctionnement de **3,71%** par rapport à l'année 2020. Cette progression s'analyse par un accroissement des charges liées aux services extérieurs (notamment les frais de déplacements pour 10,98%) et des dépenses afférentes à la structure (avec notamment les autres frais divers et la contribution au RPDAD - +7,24%).



→ En



recettes de fonctionnement :

On constate principalement :

- la prise en charge des arrêts maladie et des accidents de travail par la caisse primaire d'assurance maladie et l'assurance statutaire pour 72 163,14 € ;
- les versements au titre de la mise à disposition partielle des responsables (ancien et nouveau) du pôle gérontologie et de l'agent en charge du transport à la demande pour 35 163,14 € ;
- la dotation globale pour 1 420 861,69 € ;
- les contributions des bénéficiaires pour 310 171,27 € ;
- les participations des mutuelles et autres organismes co-financeurs assimilés pour 106 466,87 €.

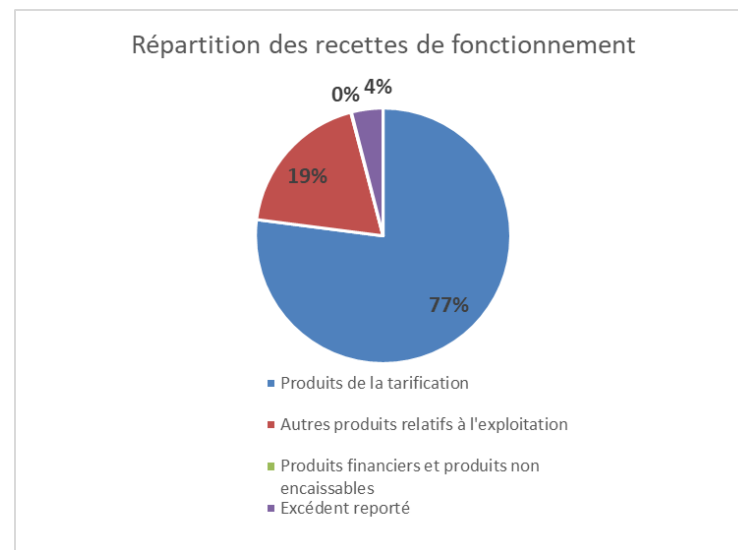
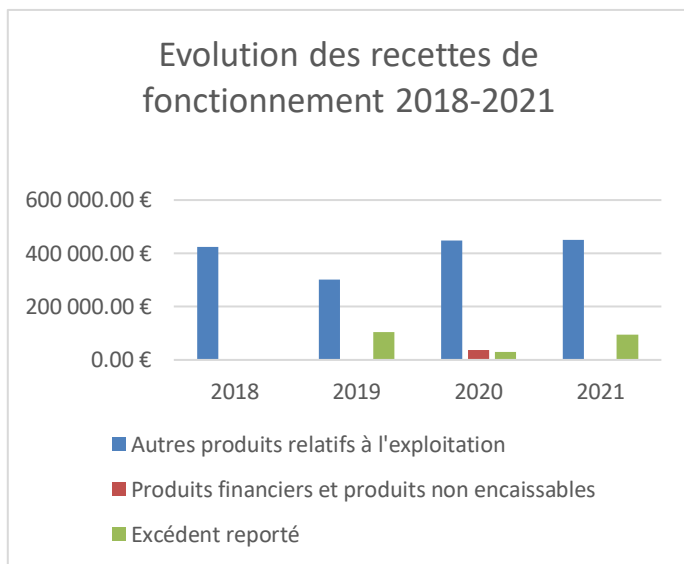
Afin de garantir l'équilibre du budget, une subvention d'équilibre issue du budget du CIAS a été versée pour 343 304,18 €.

Evolution des recettes de fonctionnement 2018-2021

RECETTES	2018	2019	2020	2021	Δ 2020-2021
Produits de la tarification	1 839 291,87 €	1 913 053,12 €	1 764 570,24 €	1 840 558,74 €	4,31%
Autres produits relatifs à l'exploitation	424 709,64 €	301 757,57 €	449 266,33 €	451 377,37 €	0,47%
Produits financiers et produits non encaissables	661,70 €	105,30 €	36 833,42 €	1 714,87 €	-95,34%
Excédent reporté	0,00 €	105 281,40 €	30 257,22 €	95 755,40 €	216,47%
TOTAL	2 264 663,21 €	2 320 197,39 €	2 280 927,21 €	2 389 406,38 €	4,76%

La part des recettes de fonctionnement a progressé de **+ 4,76 %** par rapport à l'année 2020 et cette progression est encore supérieure à l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui, nous venons de le voir, est de +3,71%.

Les produits de la tarification ont progressé de **+4,31%** et la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CdC du Bazadais a pu être réduite de **-2,77%**.



→ En dépenses d'investissement :

On peut simplement constater l'acquisition d'un fauteuil ergonomique, d'un PC et le paiement d'une extension du logiciel de gestion des ressources humaines pour un montant total de 2 728.18 €.

→ **En recettes d'investissement :**

Les recettes sont constituées, notamment, par les dotations aux amortissements et les provisions pour créances douteuses pour 3 806.75 €.

I- LES ORIENTATIONS : « BIEN VIEILLIR EN BAZADAIS »

1- Le constat

En accord avec l'actualité récente, toutes les études démontrent que le maintien à domicile pour les personnes âgées présente de nombreux avantages à la fois individuels et communs :

- la personne reste dans son environnement propre (habitudes, souvenirs, repères de vie...) et ne subit pas le choc moral d'un déménagement qui peut s'assimiler à un déracinement difficile à gérer avec le poids des années ;
- le coût du maintien à domicile est bien moindre pour la solidarité nationale tout comme pour les familles qui ont des restes à charge bien inférieurs à ceux d'un placement en établissement.

Pour assurer ce maintien de l'autonomie, il est nécessaire d'agir autour des axes suivants :

- prendre soin de sa santé par un régime alimentaire adapté et le maintien d'une activité physique,
- entretenir les activités sociales et culturelles,
- lutter contre l'isolement, favoriser la mobilité,
- soutenir le répit des proches aidants,
- coordonner les différents intervenants (secteurs sanitaire et social) et agir pour éviter les ruptures de parcours,
- développer des lieux ressources et dispositifs de prise en charge des maladies neuro-dégénératives et apparentées,
- adapter le logement à la perte d'autonomie,

Par ailleurs, agir pour le bien vieillir sur le territoire est facteur de cohésion sociale et de développement économique par l'emploi et l'innovation technologique.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de communes a décidé en 2017 de confier au CIAS la gestion de la compétence « Résidence autonomie Saint-Jean de Bazas » qui est venue s'ajouter à la gestion du Service d'aide et d'accompagnement (SAAD) et à la structuration de l'accueil, information en direction des personnes âgées et /ou en situation de handicap. La Communauté de communes du Bazadais se donne ainsi les moyens d'être un acteur reconnu et pertinent pour l'intérêt général.

Pour rappel, le CIAS est engagé avec le Réseau public départemental d'aide à domicile et partage ses valeurs de service public : « *Agir pour tout le monde, en particulier* » devise de l'union nationale des CCAS. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- égalité de traitement des personnes bénéficiaires,
- lutte contre l'exclusion sociale,
- prise en compte des personnes bénéficiaires,
- recherche de moyens nouveaux pour aider les personnes bénéficiaires,
- création d'emplois dans les communes où le service intervient.

Cet engagement s'inscrit également dans le cadre du Schéma Départemental du « Vivre à domicile » (« *Pour des services accessibles partout et par tous* »), qui définit notamment comme objectifs stratégiques :

- développer la réponse globale aux girondins par la coordination autour de la personne : favoriser la coordination autour de la personne entre le SAAD, les autres ESMS et le secteur sanitaire ;
- structurer à l'échelle des territoires l'offre de services.

En outre, le Contrat Local de Santé Sud-Gironde vise, dans son axe 4, à favoriser le bien vieillir et l'autonomie pour tous. Il se donne pour objectifs l'amélioration du maintien au domicile en respectant les besoins des personnes, la prévention de l'isolement et la réduction des facteurs de risques, en particulier en développant les formes innovantes d'accompagnement et d'accueil.

En 2021, plus de 78 529 h d'interventions au domicile ont été réalisées par des salariés qualifiés et formés dans l'accompagnement et la prise en charge de la perte d'autonomie, réduisant ainsi les risques de rupture de parcours. Le CIAS joue ainsi un rôle majeur de veille sociale, en repérant et identifiant les situations à risques et en assurant un relais et une coordination en direction des partenaires du territoire.

La tendance à l'augmentation des accompagnements auprès de personnes plus dépendantes se poursuit, ce qui suppose une technicité plus marquée des interventions, des modalités d'interventions plus « contraintes » (plus d'interventions sur les temps de repas, de levers et couchers, le soir et le week-end, passages plus réguliers ...). La formation des agents est dans ce contexte un enjeu majeur, de même que la difficulté à recruter du personnel ayant les prérequis nécessaires, en particulier sur les périodes de congés.

De plus, en lien étroit avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) et le Département (via le Pôle territorial de solidarité), le CIAS est un lieu ressource d'information (ou porte d'entrée) concernant la perte d'autonomie pour les personnes âgées et leur famille.

2- Les orientations 2022

Pour poursuivre cette volonté politique, le CIAS propose les orientations stratégiques suivantes :

→ Consolidation de l'organisation du service d'aide à domicile

■ Poursuivre la réflexion engagée en 2021 pour améliorer et optimiser l'organisation globale du service, grâce au programme I-MANO pour lequel notre structure a été sélectionnée. Ce programme de soutien à l'innovation managériale dans le champ des services à la personne en Nouvelle-Aquitaine, initié par la Région Nouvelle-Aquitaine et piloté par AUTONOM'LAB, a permis d'inscrire notre service dans un schéma de sensibilisation et d'accompagnement à l'innovation managériale de dirigeants de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Les assistantes administratives ainsi que les responsables des trois secteurs (Bazas, Grignols et Captieux), une représentante des aides à domicile, la responsable du pôle autonomie et la directrice générale des services ont chacune suivi leur parcours propre de formation au LEAN MANAGEMENT, à la fois individuel et partagé avec les autres membres de l'équipe. Cette méthode, s'inscrit dans l'amélioration continue de la qualité du service par le questionnement permanent de l'ensemble des membres de l'équipe et la résolution de problématiques par l'expérimentation. Depuis 2021, le service est accompagné mensuellement de deux consultants pour pointer l'état d'avancement de mise en place de la méthode et fixer les priorités pour les RDV suivants. Ce suivi se poursuit sur une partie de 2022.

Cette mise en place se complète par une synthèse visuelle affichée d'indicateurs clairs de l'activité du service (nombre d'heures réalisées par les équipes, décompte des jours de formation professionnelle, suivi des visites à domicile, traitement des litiges et solutions apportées...). En accès libre aux aides à domicile, cette présentation transparente a pour but de diffuser des informations de façon factuelle afin de susciter échanges et discussions sur le quotidien et les résultats du service. L'effet recherché est la consolidation de la culture commune de service.

■ Optimiser l'organisation et conforter l'harmonisation des pratiques sur les trois secteurs afin de garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires. Pour cela, l'équipe administrative se réunit et continuera à se réunir à minima mensuellement pour échanger sur les pratiques de chacune et construire ou mettre à jour les procédures du service dans sa globalité, ceci dans la droite ligne du Lean management décrit ci-dessus.

■ Toujours en s'appuyant sur les principes du Lean management, s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : mettre en place une charte du service en groupe de travail pluridisciplinaire, échanger sur nos pratiques dans des groupes d'intelligence collective, mettre en place des groupes de travail sur la résolution des problématiques rencontrées.

■ Contribuer avec le RPDAD à la mise en œuvre du projet de service 2017-2022 : « Pour permettre à chaque partie de trouver des solutions concrètes pour une qualité de vie à domicile », notamment :

- participer aux travaux sur l'élaboration du projet de vie,

- la réalisation du projet individualisé d'aide et d'accompagnement,
 - la mise en place de l'enquête satisfaction propre au RPDAD.
-
- Assurer la continuité du travail engagé dans le CPOM territorial, qui doit permettre de renforcer l'action du réseau en particulier sur deux axes :
 - élaboration d'une enquête de satisfaction propre aux services de notre territoire,
 - mise en place d'un comité des usagers.

 - Sensibiliser les agents et les bénéficiaires à la gestion des risques professionnels et au repérage des risques domestiques en mettant en place un groupe de travail dédié à la création d'un dépliant spécifique. Dans le même registre, il s'agira d'accentuer la prévention des risques en travaillant sur les gestes et postures, les aides techniques, la mise en place de temps de régulation avec des psychologues pour accompagner les équipes dans les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

 - Poursuivre la formation des agents les moins expérimentés grâce au partenariat avec le pôle ressource Lou Vesin de l'EHPAD « Aerial de Biron » de Captieux.

 - Participer à la réalisation en partenariat avec le GRETA et le RPDAD de capsules de micro-learning à destination des professionnels de l'aide à domicile. Ces supports pédagogiques sous format de courts métrages sont accessibles depuis un écran d'ordinateur, de tablette ou de smartphone. Ils reprennent des points techniques (gestes professionnels, bonnes pratiques...) sur des situations classiques du quotidien des aides à domicile.

 - Communiquer : finaliser la nouvelle plaquette de communication et poursuivre les actions d'information sur le service en direction des habitants et des partenaires (création d'une lettre d'information trimestrielle aux usagers et une page d'actualités du CIAS sur le site de la CDC...).

 - Installer l'antenne du SAAD de Captieux dans de nouveaux locaux plus spacieux et garantissant le secret professionnel. Cela permettra aussi de mieux identifier le service à domicile, aujourd'hui hébergé dans les locaux de la Mairie de Captieux, ce qui peut parfois semer la confusion dans la répartition des compétences entre Commune et Communauté de communes. Une réflexion est en cours avec la Commune de Captieux pour l'aménagement de bureaux dans les futurs locaux des cabinets médicaux.

 - Equiper les postes de travail du personnel administratif de claviers adaptés, de casques et de fauteuils de travail répondant aux exigences de la médecine du travail afin de prévenir les risques professionnels.

→ Développement et amplification du partenariat

- Mettre en œuvre le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé par le réseau avec le Département : développer des outils communs (dossier de l'usager au domicile, fiche de suivi régulier...), favoriser le partage d'informations autour des situations complexes, mettre en œuvre des actions coordonnées de formation ou de recrutement, conforter le rôle central des SAAD dans l'accompagnement et le maintien au domicile des personnes en situations de fragilités.
- Poursuivre le travail en lien avec le SSIAD de Grignols (service de soins infirmiers à domicile) pour renforcer nos coopérations, fluidifier les prises en charge des usagers, améliorer la coordination de nos interventions, simplifier la gestion administrative et contribuer à renforcer les moyens sur le territoire. Des rencontres physiques des responsables, des échanges par téléphone et/ou mail sur le suivi et l'accompagnement de nombre de bénéficiaires communs sont régulièrement organisés et doivent se poursuivre.
- Participer aux groupes de travail du Contrat Local de Santé et du Contrat Local de Santé Mentale.
- Contribuer aux groupes de travail animés par le CLIC et la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) :
 - les échanges d'informations (annuaire partagé, dossiers communs),
 - la veille solidaire (lutte contre l'isolement),
 - l'aide au répit par le développement d'accueil de jour et d'accueil temporaire.

→ Amplification des actions de prévention de la perte d'autonomie

Depuis plusieurs années, des actions de prévention de la perte d'autonomie sont déployées sur le territoire par les caisses de retraite en lien notamment avec les CCAS. En 2019, le CIAS a œuvré pour un programme coordonné des actions de prévention avec l'appui du RPDAD et les moyens de la Conférence départementale des Financeurs. Ce programme s'est développé en 2019 en proposant de nouvelles actions et activités (sophrologie, Yoga du rire, Qi gong, numérique...) au plus près des bénéficiaires. De nouvelles communes du territoire ont pu accueillir des actions, permettant ainsi de répondre aux enjeux de prévention au plus près des besoins des personnes.

Depuis 2020, le CIAS du Bazadais a su s'adapter à la crise sanitaire. Certaines activités ont dû être annulées car elles n'étaient pas compatibles avec les normes sanitaires du moment tandis que d'autres ont pu être maintenues sous conditions ou décalées dans le temps. Par exemples, les activités physiques adaptées ont été individualisées, les ateliers théâtres ont été revisités...

L'engagement du CIAS dans la mise en œuvre du programme de prévention se poursuivra en 2022 avec pour double objectif le rattrapage des ateliers prévus en 2021, qui ont dû être décalés pour cause de contexte sanitaire, et le développement de nouvelles actions. Le tout en assurant un rôle de coordination globale du dispositif et des actions de prévention sur le territoire. Ces actions permettront de poursuivre la dynamique engagée et de renforcer la « culture de la prévention » sur le territoire. Les thématiques qui se dégagent pour 2022, grâce à l'obtention des financements et de la maîtrise de la situation sanitaire, visent à proposer un programme varié, axé en particulier sur le numérique, le bien-être physique et moral et le lien social.

→ Evolution de la Résidence autonomie Saint-Jean

En fin d'année 2016, a été signé un CPOM « Résidence autonomie » avec le Département apportant un renforcement des moyens et nous engageant dans une démarche d'amélioration continue. Les axes de travail sont principalement :

- la coordination du projet de nouvelle construction et la rédaction du futur projet d'établissement,
- le renforcement de la professionnalisation de l'animation et la diversification des activités, en lien avec les volontés et besoins des résidents,
- l'ouverture de la résidence sur l'extérieur (participation aux animations locales, échanges avec d'autres établissements, accès à certaines activités aux aînés du territoire...),
- la mise en place des projets de vie des résidents dans la perspective de préserver leur autonomie et leur pouvoir d'agir,
- l'amélioration continue : actualisation des dossiers administratifs, de la traçabilité, des transmissions et de l'accueil des résidents,
- l'engagement d'une réflexion avec le CLIC et les établissements du secteur sur la mise en place d'un accueil de jour.

En 2021, l'évaluation externe de la résidence autonomie a eu lieu. Pendant quelques mois, des rencontres régulières entre un évaluateur externe et les acteurs de la RA ont permis de mettre en lumière les axes d'amélioration de la qualité du service de l'établissement. Le cabinet d'évaluation a consacré plusieurs jours sur site pour rencontrer les résidents, les familles, les agents et les acteurs. En fin d'année 2021, le résultat de l'évaluation a été remis à la résidence, cette dernière l'a également transmis au Conseil départemental. Le compte rendu de l'évaluation fera l'objet d'une présentation générale par l'évaluatrice devant la commission de la résidence autonomie ainsi qu'aux résidents et leurs familles courant 2022.

Les axes de travail proposés sont les suivants :

- le suivi du chantier de construction de la nouvelle résidence par ENEAL ;
- une pré-visite des logements de la Belle Etoile par les résidents de Saint-Jean dans le cadre de la préparation du déménagement au premier trimestre ;
- la livraison du bâtiment prévu au 1^{er} avril 2022 ;
- le déménagement des résidents de Saint-Jean vers la Belle Etoile, dont le prestataire sera choisi suite à une consultation, est prévu à partir de la mi-avril ;

- un accompagnement des résidents à leur emménagement et à la découverte des nouvelles habitudes de vie à mettre en place sur la résidence la Belle Etoile ;
- la poursuite de la dynamique d'animation et de prévention en favorisant l'ouverture de la résidence sur l'extérieur et l'intergénérationnel ;
- l'amélioration de l'accompagnement des résidents par l'élaboration de projets de vie individuels ;
- la poursuite de l'utilisation au quotidien du logiciel métier (nouvelle acquisition 2021) permettant de gérer le dossier du résident, la mise en place et le suivi de son projet de vie.

→ L'animation du Point relais CAF

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil d'administration du CIAS a approuvé la signature de la convention partenariale avec la CAF pour faciliter l'accès à l'information et aux droits de la Branche Famille par la réalisation d'un accueil « CAF » de premier niveau assuré par les agents du CIAS. Cette convention est formalisée par la labellisation du CIAS, 20 rue du professeur Paul Lamarque comme « Point Relais CAF ».

Entre 20 et 30 personnes par mois sollicitent le service pour accéder à la plateforme Internet, réaliser des mises à jour de leurs droits ou pour des demandes d'informations et d'aide à la constitution des dossiers.

Le Point Relais permet d'assurer un service de proximité de 1^{er} niveau et contribue à réduire la fracture numérique. En effet, la dématérialisation des démarches est un frein pour de nombreuses personnes et le point relais permet d'accompagner les demandeurs à ces nouveaux usages.

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un agent du CIAS est formé à l'accueil du public ainsi qu'aux différentes aides déployées par la CAF. Par ailleurs, la CAF met à disposition du CIAS une ligne partenaire facilitant l'accès aux informations, ainsi que la possibilité de rendez-vous qualifiés pour les usagers sur l'agence CAF de LANGON.

Actuellement, le fait qu'un seul agent soit formé à l'animation du Point relais complique la continuité du service en cas d'absence.

2- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1- Les orientations budgétaires de la résidence autonomie

Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019-2022

DEPENSES	budget 2019	budget 2020	budget 2021	budget 2022	évolution 2021-2022
Achats et variations des stocks	20 950,00	23 450,00	22 844,14	42 020,00	83,94%
Autres services extérieurs	6 250,11	7 150,00	7 150,00	9 191,20	28,55%
Services extérieurs	42 000,00	42 000,00	44 950,00	55 060,00	22,49%
Dépenses afférentes au personnel	212 545,00	169 789,00	163 971,86	153 445,00	-6,42%
Dépenses afférentes à la structure	2 400,00	3 500,00	4 388,00	24 523,27	458,87%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	208 157,00	
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements	2 602,00	2 609,50	1 898,00	2 830,20	49,11%
TOTAL	286 747,11	248 498,50	245 202,00	495 226,67	101,97%

Les dépenses sont en hausse de **+101,97%** par rapport à l'année passée avec une augmentation qui touche l'ensemble des postes à l'exception des charges de personnel qui sont en baisse de **- 6,42%**. Cette hausse sensible s'explique par le déménagement dans la nouvelle résidence autonomie et la prise en charge de dépenses nouvelles comme les frais de déménagement, d'entretien et de maintenances diverses....

Rappelons que la société Enéal a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'établissement et en reste propriétaire. Elle met à disposition globalement l'établissement au CIAS du Bazadais, gestionnaire, afin d'accueillir et d'héberger des personnes âgées autonomes. Cette mise à disposition permet au gestionnaire de gérer et d'exploiter pour son propre compte cet établissement, dans le cadre des autorisations et habilitations légales et réglementaires.

Une redevance annuelle, payée par le CIAS du Bazadais, est établie par convention de location. Elle a été calculée sur la base des différents éléments du prix de revient et du financement de l'opération.

Evolution des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019-2022

RECETTES	budget 2019	budget 2020	budget 2021	budget 2022	évolution 2021-2022
produits de la tarification	0,00	0,00	0,00	0,00	
autres produits relatifs à l'exploitation	279 179,00	233 780,73	224 082,46	462 711,12	106,49%
produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00	
excédent reporté	7 568,11	14 717,77	21 119,54	32 515,55	53,96%
TOTAL	286 747,11	248 498,50	245 202,00	495 226,67	101,97%

La part des autres produits relatifs à l'exploitation augmente de façon sensible (**+ 106,49%**) avec la facturation des loyers aux résidents de la nouvelle résidence autonomie, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque les loyers sont payés directement par les résidents à la société Clairtienne.

La subvention d'équilibre versée par la CdC du Bazadais au budget de la résidence autonomie est en progression de **+20,82%**.

► **Subvention d'équilibre prévisionnelle de la Résidence autonomie : 105 589,12 € (contre 87 370,46 € en 2021).**

2- Les orientations budgétaires du service d'aide à domicile

Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019-2022

DEPENSES	budget 2019	budget 2020	budget 2021	budget 2022	évolution 2021-2022
Achats	16 450,00	26 300,00	30 100,00	34 300,00	13,95%
Autres services extérieurs	124 000,00	130 500,00	116 500,00	127 065,88	9,07%
Personnel	1 956 160,00	2 062 963,00	2 050 139,00	2 069 005,00	0,92%
Dépenses structure	25 685,51	29 601,00	51 870,00	59 959,11	15,59%
Autres charges	65 456,00	66 355,00	67 448,00	80 973,00	20,05%
Charges exceptionnelles	1 600,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00	0,00%
Dotations amortissements	3 471,89	1 309,80	1 470,00	2 315,50	57,52%
TOTAL	2 192 823,40	2 319 928,80	2 320 427,00	2 376 518,49	2,42%

Il est à noter une augmentation du budget (**+2,42%**) par rapport au budget 2021 avec en particulier une progression des achats (+13,95%), des dépenses de la structure (**+15,59%**), dont la cotisation au RPDAD, et des autres charges (**+20,05%**).

Les charges de personnel sont relativement stables (**+0,94%**), le budget étant établi sur la base d'un recrutement de 25 ETP pour assurer les remplacements de personnel.

Evolution des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019-2022

RECETTES	budget 2019	budget 2020	budget 2021	budget 2022	évolution 2021-2022
Produits de la tarification	1 829 317,00	1 865 234,00	1 784 368,10	1 830 800,00	2,60%
Autres produits relatifs à l'exploitation	258 225,00	422 800,58	440 303,50	422 584,13	-4,02%
Produits financiers et produits non encaissables	0,00	1 637,00	0,00	0,00	
Excédent reporté	105 281,40	30 257,22	95 755,40	123 134,36	28,59%
TOTAL	2 192 823,40	2 319 928,80	2 320 427,00	2 376 518,49	2,42%

En recettes de fonctionnement, il est prévu une légère augmentation des produits de la tarification de **+2,60 %** par rapport au budget 2021. Il s'agit là d'une évaluation prudente dans le cadre de la préparation budgétaire. Les autres produits relatifs à l'exploitation sont en baisse de **-4,02%** en raison principalement de la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CdC.

► **Subvention d'équilibre prévisionnelle : 300 404,13 € (contre 343 304,18 € en 2021, soit -12,50%).**

L'augmentation de l'excédent reporté permet de réduire le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre.